

# L'AMI

# DU LITTORAL

n° 19 JUIN 1993

## LES AMIS DU LITTORAL ARESIEN

Siège Social: 1 rue du Général de Gaulle.  
33740 ARES

Tél.: 56.60.11.86 CCP: Bordeaux  
1325-89 M

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901.  
Déclarée à la Préfecture de la Gironde : n° 10.185.  
Publication au J.O. du 31.10.1973.

Association agréée par arrêté préfectoral du  
24.02.78, au titre de l'art. L.121.8 du Code de  
l'Urbanisme (compétence géographique ARES), de  
l'art.L.161.1 du Code de l'Urbanisme et de l'art. 40  
de la Loi du 10.07.76 sur la Protection de la Nature  
pour ANDERNOS, ARES, LEGE.

" Homme libre,  
toujours tu chériras la Mer."

## EDITORIAL

**1993** : notre Association a **20 ANS**

Merci à tous ceux qui ont fait naître et assuré  
le développement de notre association  
d'AMIS et d'amis du LITTORAL.

Meilleurs voeux de réussite à nous tous,  
Membres aujourd'hui, qui poursuivons le  
chemin tracé au cours de ces vingt années, et  
continuerons à avancer, concrètement, aussi  
bien dans le cadre des objectifs  
philanthropiques de notre activité culturelle,  
que dans celui de la sauvegarde et de la  
conservation de notre Environnement.

Souhaitons, à cette occasion, que nous  
sachions faire en sorte que notre Association  
vive et se développe, dans le respect de sa  
nature originelle, faite de convivialité, de  
compétence et d'objectivité, tout en s'adaptant  
aux évolutions qui nous entourent, et en  
faisant la place qui convient aux plus jeunes,  
qui devront, dans vingt ans de plus,  
poursuivre encore le chemin.

votre Président

## Prochain Exposé:

à ARES, Salle BREMONTIER

le LUNDI 5 JUILLET 1993

21 HEURES

**LA REHABILITATION  
du SITE de SAINT-BRICE**

avec

Mme M.MUSSON, du Conservatoire du Littoral,  
Mr M.PETUAUD-LETANG, Architecte et  
Mr M.MUSTAING de HYDRO-M Environnement.

## ASSEMBLEE GENERALE 1992

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue, à  
ARES, le 5 Août 1992: les Administrateurs et  
Membres du Bureau remercient les nombreux  
Membres qui ont consacré leur soirée à cette  
assemblée ainsi que tous ceux, absents de la  
région, qui ont pris le temps d'envoyer leur  
pouvoir, leurs suggestions et leurs  
encouragements.

Michel LEGAL, Président, présentant le rapport  
moral, était heureux de pouvoir indiquer que  
l'Association atteindrait, cette année, un nombre  
voisin de 300, ayant compté 44 adhésions  
nouvelles, au cours des six mois précédents.

Il insistait, encore une fois, sur la nécessité, pour  
l'Association, de conserver, voire d'accroître ce  
nombre, qui lui procure l'autorité nécessaire, et  
constitue le seul encouragement à l'action  
quotidienne, poursuivie souvent difficilement,  
des Membres du Bureau, et des personnalités  
bénévoles qui leur apportent leur aide, tels que  
nos Conférenciers, que nous ne remercierons  
jamais assez.

Cette saison, se termine notre cycle consacré à  
notre "ENVIRONNEMENT NATUREL",  
commencé en Avril 91: ces exposés ont été  
suivis avec intérêt, par des assistances souvent  
nombreuses, et ont permis de rassembler, non  
seulement des Membres de l'Association, mais  
aussi, un nombre significatif de personnes,  
fidèles à ces rendez-vous, que M.LEGAL  
remercie pour ainsi justifier nos objectifs publics,  
philanthropiques, en cette matière, relevant de  
l'action culturelle, au service de tous, et du plus  
grand nombre, grâce au soutien des Membres  
déclarés de notre Association.

Il n'était pas nécessaire, dans ce rapport moral,  
de présenter, de façon détaillée, les actions et  
résultats obtenus, en matière de Protection de la  
Nature et de notre Cadre de Vie, compte tenu  
des développements dont ils avaient fait l'objet  
dans les éditions précédentes de notre journal.

## AG 92 ( suite )

M.LEGAL rappelait seulement "l'affaire" de la Place du 8 Mai, à ARES, fort heureusement conclue par l'installation du fameux transformateur, à l'intérieur de la Tour, à la Jetée, et la reconnaissance définitive de l'inscription aux sites de la Place du 8 Mai.

Etait aussi rappelée, l'opération de mise en ordre des "SITES CLASSES ET INSCRITS", à ANDERNOS, action menée avec l'aide compétente et efficace des Services Publics concernés, comportant la protection du caractère spécifique du BOIS DU BROUSTIC. Celui-ci doit nécessairement faire l'objet d'une action importante d'entretien, dont l'Association s'est donné pour objectif particulier, qu'elle soit menée, certes de façon efficace pour ce qui est de la santé des arbres, mais dans le respect du caractère et de la vocation de ce site naturel, participant au caractère même de la Ville.

Enfin, quelques explications étaient fournies au sujet du développement de la modification du SDAU, qui constitue une part importante des activités du Bureau, encore pour quelque temps.

Michel LEGAL terminait en rappelant que le Bureau de l'Association s'efforçait toujours, suivant les recommandations du Conseil d'Administration, de conduire ses actions de façon positive, c'est à dire en s'appuyant sur des données factuelles, en respectant scrupuleusement l'objectivité, en se manifestant toujours au travers de propositions constructives, mais en réclamant, encore une fois, un accès plus facile, pour les Associations, aux informations correctes, avant décision irréversible, pour permettre, justement, études sérieuses et élaboration de propositions sensées.

Votre Trésorier, Paul BELNOUE, présentait ensuite le Rapport Financier, aux termes duquel, et en résumé, la situation de votre Association apparaît satisfaisante:

l'exercice 91 enregistre une progression de 30% du montant des cotisations, pour une augmentation des charges de seulement 5%, ce qui se traduit par une augmentation sensible de la trésorerie (+44%).

Votre bureau en regrette d'autant plus que trop de nos Amis "oublient" encore, d'une année sur l'autre, de régler leur cotisation. Ainsi, pour l'exercice 92, à la date du 13 Juillet, alors que nous avons reçu, depuis le 1er Janvier dernier, les cotisations de 44 nouveaux adhérents, il reste 122 membres, parmi nos anciens Amis, à relancer, pour leur cotisation de cette année.

A la demande du Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau, le Président rappelle à l'Assemblée la teneur de l'Article 2 des Statuts de l'Association, intitulé "But et Moyens":

*L'Association a pour but de prendre toutes initiatives et d'entreprendre toutes actions propres à protéger et à améliorer l'environnement du littoral arésien et celui des communes avoisinantes, et propres à assurer aux personnes fréquentant cette région, résidents permanents, occasionnels ou touristes de passage, une qualité de vie en progrès et des possibilités de développement culturel.*

*Il entre, en particulier, dans son objet, sans que les exemples ci-après aient un caractère limitatif:*

*de se saisir des problèmes posés par l'Habitat, par la sécurité sur les plages, par la navigation en général aux abords de la zone concernée, tant du fait des besoins ressentis par les exploitants professionnels que du fait des besoins des plaisanciers et sportifs, par la sécurité sur les routes avoisinantes, par les nuisances de tous ordres, par la protection de la jeunesse sur le plan moral comme sur le plan matériel et physique,*

*de faire en sorte qu'il ne soit pas porté atteinte par des mesures abusives, ou par négligence, à l'écologie, au charme et à la beauté de la région définie ci-dessus,*

*d'apporter son concours, lorsqu'il y aura lieu, aux Administrations publiques et privées, aux Organismes professionnels et autres Associations intéressées, afin de faciliter les études, élaborer des solutions, contribuer à la mise en oeuvre de celles-ci, pour toutes questions qui la concernent dans le cadre de ses statuts.*

*Les moyens d'action de l'Association sont tous ceux appropriés.*

Après quelques explications, le Président propose à l'Assemblée, la RESOLUTION suivante:

*Sans restreindre de quelque manière que ce soit les buts et moyens de l'Association, celle-ci ne peut être concernée et prendre des initiatives qu'au sujet de faits, situations ou événements, ayant un lien, direct ou indirect, avec les buts définis par les statuts, et ayant un caractère public.*

Le Président présente à l'Assemblée, Monsieur Serge DANTES, candidat au poste d'Administrateur de votre Association, candidature soutenue par l'unanimité du Conseil d'Administration, ainsi que les Administrateurs dont le mandat arrive à expiration: Messieurs Paul BELNOUE, Raymond BIDONDO et Michel LEGAL; ceux-ci sont candidats à leur réélection.

Aucune candidature nouvelle ne s'est manifestée ni avant, ni au cours de cette assemblée.

Le rapport moral, le rapport financier, la résolution ci-dessus présentée, l'élection de Serge DANTES et les réélections de Paul BELNOUE, Raymond BIDONDO et Michel LEGAL, sont alors votées à l'unanimité.

## en bref

Parmi les questions diverses, toujours animées, précieuses pour les Membres du Bureau, deux restent à signaler, ne serait-ce que du fait de l'heure tardive qu'elles ont imposée à la fin de cette assemblée, fort intéressante:

le "Projet ALBIAC": aux questions posées, le Président informe l'Assemblée, de la participation de l'Association à l'élaboration de ce projet; évidemment le fait que François ALBIAC, et depuis si longtemps, soit un Ami du Littoral, actif, a bien facilité les choses, tant parce que sa propre conception de l'opération tenait, a priori, compte de la qualité du site, que du fait de la transparence et de la communauté de vues, établies, entre nous.

Le projet, en résumé, consiste en une réhabilitation du site naturel de SAINT-BRICE, actuellement à l'état de friche industrielle, accompagné d'une opération immobilière, s'inscrivant harmonieusement dans les caractéristiques architecturales locales: un exemple, pour nous, de la faisabilité d'une synergie entre technique et environnement. Promesse est alors faite, par le Président, de consacrer un exposé de la saison 93, à ce sujet.

la "dégradation du BASSIN": devant le constat du développement de celle-ci, exhaussement des fonds, envasement, croissance des "spartines" etc...le Président confirme l'envoi de nos différentes motions et le rappel régulier de celles-ci, sans pouvoir en montrer, évidemment, l'efficacité. Il s'efforce d'apporter à l'assistance, les précisions techniques, de nature à rendre plus scientifique, l'appréciation du problème.

La discussion s'appuyant sur le site d'ARES, en particulier, le Président apporte quelques éclaircissements quant aux effets des épis alignés le long de chenaux, ou de "trous" -- accroissement de la sédimentation, modifications physico-chimiques du milieu et conséquences biologiques etc...-- destinés à faire comprendre la complexité des problèmes et en faciliter une approche objective.

Il nous faut bien reconnaître que la faiblesse de nos moyens financiers (leur inexistence ?) ne nous permet pas de réaliser des expertises décisives, en la matière, puisque les avis de notre Association ne sauraient être entendus, malgré les compétences réparties parmi ses membres, celles-ci ne lui conférant pas, pour autant, l'autorité reconnue indispensable.

Le Président note, toutefois, que, quelques déclarations ou positions de la part de décideurs, doivent nous conduire à constater que le problème est un peu mieux pris en compte que par le passé, et nous encourager à continuer notre action, avec obstination.

Après ces débats, quelquefois vifs, le Président assure les intervenants, que votre Bureau continue son action sur ces sujets, accepte, avec plaisir la confiance que lui fait l'Assemblée, en toute connaissance des difficultés à vaincre, et clot cette Assemblée Générale Ordinaire, un peu avant minuit.

## LE BOIS DU BROUSTIC.

Cette question, prise à l'origine, comme une action de défense du caractère du site, qui nous amenait à une reconsidération des SITES CLASSES de notre région, se prolonge par une coopération avec les Services Techniques de la Ville d'ANDERNOS, sous la conduite de son Maire: notre Ami Christian de CHORIVIT, a pu, grâce aux conseils des Organismes concernés, établir des possibilités techniques très intéressantes.

De ce fait, après une étude d'un premier projet, établi par la Ville, nous avons pu proposer une alternative, présentant l'avantage d'éviter toute "coupe rase": une prochaine réunion de travail, avec les Services municipaux, doit permettre de mettre en place un plan de réhabilitation efficace et adéquat, conservant l'aspect et la destination de cette "parcelle de nature dans la Ville".

## SITES CLASSES

L'examen complet des sites classés ou inscrits est aujourd'hui terminé, pour ce qui concerne les Communes d'ANDERNOS et ARES: il nous reste à obtenir, concrètement, que, suivant la Loi, les sites classés et inscrits, fassent l'objet, tant sur les plans que sur les documents annexes relatifs aux servitudes, et constituant les POS, des mentions complètes et exhaustives adéquates. Il est rappelé aux Membres, leur pouvoir de faire au Bureau de leur Association, toute suggestion en matière de sites classés

## S.D.A.U.

Il est devenu le SDBA, Schéma Directeur du Bassin d'Arcachon. La participation aux études de modification de ce Schéma Directeur s'est terminée par la rédaction d'un rapport d'appréciation, édité au mois d'Octobre dernier. et que certains auront pu consulter dans le dossier de la Commission d'Enquête: il est rappelé que ce document peut être obtenu par les Membres de l'Association, sur simple demande au Siège ou à un Membre du Bureau (les Membres intéressés voudront bien, comme les premiers l'ont déjà fait, offrir quelques timbres postaux à l'Association, pour participer aux frais d'impression et d'envoi, merci)

## VOS ADMINISTRATEURS

PRESIDENT:	Michel LEGAL
VICE PRESIDENT:	Robert DUBOURG
SECRETARE:	Serge DANTES
TRESORIER:	Paul BELNOUE
ADMINISTRATEURS:	Mlle Odile BADET
	Raymond BIDONDO
	Christian de CHORIVIT
	Bernard MOULIN
	Mme J. ROUSSEAU

Accueil de jeunes étudiants, vu par la presse locale:

(COURRIER FRANCAIS, 14 Mai 1993)

### Visite de lycéens montalbanais



Des élèves du « Lycée agricole de Capou » de Montauban, en compagnie de MM. Michel Legal et André Darté.

Un groupe d'élèves de terminale, du « Lycée agricole de Capou » de Montauban, vient de passer quelques jours dans notre région, pour étudier, dans le cadre de leur enseignement, nos activités socio-économiques. A la demande de leur professeur, Mme Ailliot, l'Association des Amis du Littoral Arésien, représentée par MM. Michel Legal, son président, Serge Dantes et Paul Belnoue, membres du bureau, a reçu ces élèves pour un exposé-débat, en présence de leur accompagnateur, André Darté.

M. Legal a commencé par un exposé sur les objectifs de l'association : diffusion culturelle et protection de l'environnement. Il expliquait le rôle de « courroie de transmission », dans les deux sens, des « Amis du Littoral » entre les responsables et élus locaux d'une part et la population, d'autre part. Les aspects généraux principaux étaient alors approchés : nécessité de l'objectivité et de l'esprit

constructif, de l'acquisition de compétences techniques, du dialogue permanent, pour atteindre un minimum d'efficacité ; difficultés pour obtenir les informations indispensables à une action concrète, etc. Les sujets pratiques qui ont retenu l'attention des élèves, ont été ceux concernant la « pollution par les fertilisants » (ce qui est assez normal pour des élèves d'un lycée agricole), mais surtout, ceux liés à la dégradation de la lagune, l'envasement, la prolifération de la flore et la disparition de la faune. Le débat s'est élevé jusqu'au niveau des rapports de l'écologie et de la politique, et Michel Legal fut très écouté, lorsqu'il décrivit les positions de l'association : « l'écologie n'est pas une politique, mais elle reste une base indispensable à toute politique ». « Parce que ses applications pratiques sont facilement appréciables par le plus grand nombre, l'écologie constitue une exigence de démocratie ».

Le programme des EXPOSES 93 vous est présenté en feuillet intercalaire, par commodité pour vous permettre de le conserver.

Comme promis lors de la dernière AGO, un exposé est réservé à la REHABILITATION DU SITE de SAINT-BRICE, le 5 Juillet, à 21 heures, à ARES, Salle BREMONTIER: les intervenants seront Monsieur MUSTAING, qui a réalisé l'étude écologique du site, Monsieur PETUAUD-LETANG, Architecte, et Madame M.MUSSON, du Conservatoire du Littoral.

Votre Bureau souhaite que ce programme réponde à votre attente, et nous procure le plaisir de nous retrouver selon nos habitudes, en toute convivialité.

### ASSEMBLEE GENERALE 1993

L'Assemblée Générale Ordinaire,  
se tiendra

à ARES,

le 18 AOUT 1993

à 21 heures, Salle Brémontier.

### AFFICHES

Les Membres qui voudront continuer la tradition de l'affichage sur leur propre clôture, du programme de nos exposés, pourront se procurer les affiches au Siège Social, à partir du 21 Juin prochain: d'avance, qu'ils soient remerciés de leur participation à cette publicité, comme ceux qui convieront amis et connaissances à assister à nos débats, à connaître ainsi notre Association et à décider de nous rejoindre.

## "R" APPEL DE COTISATIONS

Bravo et Merci aux nombreux Adhérents qui ont déjà réglé leur cotisation 1993.

Si tel n'est pas votre cas, N'ATTENDEZ PLUS....

pour témoigner de votre attachement à votre Association, et de votre soutien aux actions de votre Bureau.

Si vous le souhaitez, vous pouvez profiter des dispositions arrêtées lors de l'A.G. de 91: pour les couples, cotisation réduite de moitié pour le conjoint.

Mais vous pouvez aussi opter pour deux cotisations individuelles !

-Trois niveaux de cotisation:

MEMBRE SYMPATHISANT  
ACTIF  
BIENFAITEUR

- Deux types d'adhésion:

INDIVIDUEL  
COUPLE

### COTISATIONS 1993:

MEMBRE	INDIVIDUEL	COUPLE
SYMPATHISANT	60 F	90 F
ACTIF	100 F	150 F
BIENFAITEUR	200 F	300 F

Et, bien entendu, pour chacun, une carte de Membre donnant le même droit de vote à l'A.G.